

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUIN 2018

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 29 mai 2018.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

Mme Nathalie FERT	qui a donné procuration à	M. Colette BRUN CASTELLY
Mme Aline JOURDAN	<<	M. Didier ROUSSELLE
Mme Marie KUBINA	<<	M. Jean-Luc GREGOIRE
M. Jean-Jacques AYMARD	<<	M. Pierre COMBES
M. Alain REYNAUD	<<	Mme Aurore AMOURDEDIEU

Mme Elisabeth HAUWUY est nommée Secrétaire de séance.

DECISIONS

- ✚ N° 31 du 12 avril 2018 relative à un marché avec l'entreprise GAZON SPORTS SAS (LA GARDE ADHEMAR - 26700) pour des travaux de réfection du réseau d'arrosage et de drainage du stade municipal Pierre Jullien. Dépense :
 - Tranche ferme : 60 587,48 € HT
 - Tranche conditionnelle : 16 430,37 € HT

- ✚ N° 32 du 16 avril 2018 relative à un avenant à la convention (cf. décision n° 132/2017 du 11 décembre 2017) passée avec l'Association « RUGBY CLUB VAISONNAIS » (VAISON LA ROMAINE), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités sportives à l'Ecole élémentaire de Sauve. L'avenant n° 1 porte sur le nombre des périodes d'interventions à savoir : 1 heure hebdomadaire de 15 h 30 à 16 h 30 le mardi - Périodes 1, 2, **3**, 4, et 5 à l'école élémentaire de Sauve (au lieu des Périodes 1, 2, 4 et 5).
Le reste étant inchangé.

- ✚ N° 33 du 16 avril 2018 relative à un avenant à la convention (cf. décision N° 96/2017 du 6 septembre 2017) avec Mme Fanny RICHARD, auto-entrepreneuse (MIRABEL AUX BARONNIES), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le jeudi (Période 1) – le vendredi (Période 3) et **école élémentaire de Sauve : le jeudi (Périodes 2, 3, 4 et 5)**. Le reste étant inchangé.

- ✚ N° 34 du 20 avril 2018 relative à un contrat avec la société ANTARGAZ FINAGAZ (COURBEVOIE – 92400) pour l'alimentation aérienne de la cuve de la chaufferie des vestiaires du stade Pierre Jullien. Durée : 3 ans. Dépense : 858,68 € TTC pour une consommation prévisionnelle de 12 tonnes / an (TICPE comprise).

- ✚ N° 35 du 23 avril 2018 relative à un contrat de bail avec Mme Chantal LEHOUCK pour la location d'un logement (T3 - d'une superficie de 64 m²), situé au Groupe Scolaire de Meyne. Durée : 6 ans. Loyer mensuel et révisable chaque année : 400 € charges comprises.

- ✚ N° 36 du 25 avril 2018 relative à un marché avec l'entreprise SAS ST GROUPE (BOISSERON – 34160) pour des travaux portant sur le remplacement du sol du gymnase de la Maison des Sports Jean MONPEYSEN. Dépense : 72 722,36 € HT.

- ✚ N° 37 du 25 avril 2018 relative à un marché avec le bureau BR COORDINATION (BOLLENE - 84500) pour une mission CSPS dans la cadre des travaux d'aménagement de la Place de la Libération Sud. Dépense : 944,00 € HT.
- ✚ N° 38 du 9 mai 2018 relative à un marché avec l'entreprise ROFICOM SARL (SAINT FONTS – 69190) pour les travaux d'extension et de modernisation du système de vidéoprotection de la ville de Nyons. Dépense :
 - Tranche ferme : 27 475,37 € HT
 - Tranche conditionnelle : 3 024,63 € HT
- ✚ N° 39 du 9 mai 2018 relative à un contrat avec l'entreprise ROFICOM SARL (SAINT FONTS – 69190) pour la maintenance préventive et curative du système de vidéoprotection urbain de la ville de Nyons. Durée : 3 ans. Dépense : 5 890,00 € HT par an.
- ✚ N° 40 du 9 mai 2018 relative à une convention avec l'Etat pour le versement par la CAF de l'aide financière au titre de la gestion 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage. Montant provisionnel : 7 727,09 € (montant fixe : 5 651,87 € et montant variable : 2 075,22 €) qui sera versé en 8 mensualités de 965,89 €.
- ✚ N° 41 du 11 mai 2018 relative à un avenant de prorogation de la convention (cf. décision N° 8/2018 du 25 janvier 2018) avec la Cité Scolaire Barjavel-Roumanille pour la fourniture de repas à destination des élèves des écoles de Meyne et Sauve. Prorogation : du 6/07/2018 au 31/12/2018. Le reste étant inchangé.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2018 est mis aux voix et approuvé.

En début de séance, M. le Maire invite M. Michel ESCURAT auteur du livre intitulé « Nyons d'arbre en arbre » à venir présenter son ouvrage, dont un exemplaire a été offert par la Municipalité à chacun des membres du Conseil Municipal.

M. le Maire remercie M. ESCURAT pour son travail de recherche et de publication sur le patrimoine forestier de Nyons. Applaudissements.

DELIBERATIONS

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1.1 – Subventions de fonctionnement aux associations – ANNEE 2018

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude MÉTRAL

M. MÉTRAL rappelle les étapes de la procédure engagée par la Mairie depuis quelques mois auprès des associations : envoi des dossiers de demande de subventions le 12 mars, retour des demandes le 6 avril, présentation en Conseil d'Adjoints et Délégués le 22 mai 2018 et en commission des finances le 28 mai 2018.

Cette année, les subventions (189 518 €) seront versées à 75 associations (dont 10 extérieures) qui regroupent 6 623 adhérents, parmi lesquels 1 472 jeunes de moins de 18 ans et 1 800 hors Nyons.

- Associations Culturelles et du Patrimoine : 91 170 €

. Comité des Fêtes et des Loisirs :

M. COUPON qui s'est abstenu depuis deux ans, est favorable aujourd'hui au versement de cette subvention compte tenu de la clarté de la comptabilité du Comité des Fêtes. Il remercie les membres du bureau qui se sont investis pour améliorer la présentation des comptes de l'association.

**M. Jean-Jacques AYMARD par procuration -
M. Alain REYNAUD par procuration - Mme Aurore AMOURDEDIEU
ne prennent pas part au vote**

Unanimité

. Confrérie des Chevaliers de l'Olivier :

**M. Christian TEULADE – M. Didier ROUSSELLE
ne prennent pas part au vote**

Unanimité

. Ecole Municipale de Musique :

M. PERRIN relève que la subvention exceptionnelle de 5 000 € versée en 2017 à l'Ecole Municipale de Musique n'a semble-t-il plus de caractère exceptionnel en 2018.

M. METRAL confirme que cette subvention complémentaire de 5 000 €, désormais récurrente, permet de financer les charges administratives de l'association.

Unanimité

. La Cigale :

M. PERRIN souligne que l'association a « réduit la voilure » en diminuant de moitié la masse salariale et se dit inquiet par le budget déséquilibré qui compte peu de recettes propres (billetteries et buvette) au regard du montant des subventions.

Madame AMOURDEDIEU est opposée au versement de cette subvention, dans la mesure où la Cigale, qui intervient sur plusieurs communes, perçoit déjà d'autres subventions municipales.

**1 abstention : M. Jacques PERRIN
1 opposition : Mme Aurore AMOURDEDIEU**

Majorité

. Asoft :

M. PERRIN souligne toute l'importance de cette association qui s'appuie sur des bénévoles. Il s'étonne toutefois de l'ouverture de la Vitrine en centre-ville sans plan de financement préalablement bouclé. Il ajoute que la bonne gestion d'Asoft, dont le fonds de réserve équivaut à plus d'une année de recettes, aurait pu permettre l'autofinancement de ce projet. Il s'interroge en conséquence sur la pertinence d'une subvention municipale.

En réponse, M. le Maire rappelle l'historique de l'association créée à l'origine pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies et à l'informatique. Aujourd'hui, la dématérialisation est en œuvre dans tous les secteurs de la vie courante (relations avec les administrations, déclarations de revenus...) et nécessite donc que certains usagers soient aidés par des opérateurs pour remplir les documents en ligne.

Pour faire face à ces mutations importantes et compte tenu de la sociologie de la population nyonsaise, la Mairie souhaite s'appuyer sur Asoft pour faciliter la réalisation de ces démarches « en ligne ».

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter la subvention de 4 500 € afin de tenir compte des missions de « quasi » service public exercées par Asoft.

M. METRAL précise que l'association n'intervient pas seulement auprès des particuliers, puisqu'elle dispense aussi des formations agréées pour les entreprises.

Unanimité

. Lire en Mai : **Mme Nathalie FERT par procuration ne prend pas part au vote**

Unanimité

Toutes les autres subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations Sports et Loisirs : 58 150 €

. Nyons Football Club :

Bien que le nombre de licenciés soit passé de 250 à 75, M. COUPON relève que le budget est bénéficiaire pour la première année de fonctionnement de la nouvelle équipe. Il estime que le maintien de la subvention est une bonne politique et informe que la nouvelle équipe dirigeante du club a pour projet de créer un emploi d'éducateur sportif. Il faut les encourager.

Unanimité

. Ski Club Nyonsais : **M. Pascal LANTHEAUME ne prend pas part au vote**

Unanimité

. Ecole des Jeunes sapeurs-pompiers :
M. le Maire félicite l'association dont la première journée « Portes ouvertes » organisée en fin de semaine dernière a été une réussite.

Unanimité

. Nyons Athlétique Club :

M. METRAL rappelle les excellents résultats du club pour cette saison.

M. Maxime COUPON ne prend pas part au vote

Unanimité

M. le Maire en profite pour rappeler tous les travaux importants que conduit la municipalité en 2018 pour améliorer les installations sportives : rénovation de l'arrosage et du drainage des deux terrains de football, renouvellement des sols de la Maison des Sports et des quatre courts de tennis.

Il conviendra enfin pour 2019 de moderniser les infrastructures d'athlétisme.

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations de l'Education : 750 €

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations Sociales : 19 240 €

. F.J.T. Constantin :

**Mme Jackie SIERRA –
M. Jean-Jacques AYMARD par procuration
Ne prennent pas part au vote**

Unanimité

. Accueil et Amitié :

**Mme Jackie SIERRA – M. Jean-Claude ARMAND
ne prennent pas part au vote**

Unanimité

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations Patriotiques : 1 050 €

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations de Jumelage : 3 400 €

. Amitié NYONS/NULES :

Le 20^e anniversaire du Comité de jumelage Nyons-Nulès aura lieu le 21 juillet prochain, en matinée pendant les Olivades. A cette occasion une délégation venue de Nulès sera accueillie à Nyons. Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Comité de Jumelage NYONS/NULES au titre de l'accueil du groupe de musique lors du corso de Pâques.

**Mme Colette BRUN-CASTELLY - Mme Aurore AMOURDEDIEU
ne prennent pas part au vote**

Unanimité

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations Organisations Agricoles : 2 158,38 €

. Prévigrêle :

M. Roger VIARSAC ne prend pas part au vote

Unanimité

- Associations Diverses : 8 000 €

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

- Associations Extérieures : 5 600 €

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

M. PERRIN salue le travail conséquent réalisé par M. MÉTRAL depuis de nombreuses années et rappelle l'importance que représente le monde associatif pour la ville ainsi que la grande implication des bénévoles.

Il se dit en conséquence favorable aux soutiens financiers et logistiques que la Mairie apporte aux différentes associations.

Il souhaite toutefois faire part de deux suggestions pour les demandes de subvention supérieures à 10 000 € :

1 / Compte tenu de l'absence de comptes conformes au plan comptable, il préconise que les dossiers des demandeurs soient systématiquement accompagnés d'un bilan et d'un compte de résultats établis par un expert-comptable : cela permettrait de garantir la situation financière de l'association.

2 / Par ailleurs, il faudrait tenir compte des réserves financières des associations afin d'éviter que les subventions municipales ne soient capitalisées.

Pour conclure, M. le Maire remercie MM. MÉTRAL, MOUTARD et LANTHEAUME pour leur participation active à la vie associative ; la Police Municipale, les Services Techniques et le Service des Sports et des Associations pour leur implication dans le bon déroulement des manifestations. Enfin il prend acte des remarques et suggestions de M. PERRIN.

Mme BRUN-CASTELLY précise que dans le cadre des Olivades et du 20^e anniversaire du Comité de Jumelage de NYONS/NULES, la ville de Nyons accueillera le Maire de NULES accompagné d'une petite délégation ; un groupe musical de 30 personnes sera hébergé à la cité scolaire et des familles nyonsaises recevront des espagnols dans leurs foyers.

1.2 – Subventions aux coopératives scolaires

Rapporteur : Madame Colette BRUN-CASTELLY

Conformément au Budget Primitif Communal, il est proposé au Conseil Municipal de verser aux coopératives scolaires des différentes écoles publiques les subventions de fonctionnement suivantes :

	Au titre de l'année 2018
Ecole Elémentaire de Sauve	930 €
Ecole Maternelle de Sauve	860 €
Ecole Elémentaire de Meyne	930 €
Ecole Maternelle de Meyne	860 €
TOTAL	3 580 €

Unanimité

Mme BRUN-CASTELLY rappelle les dates des différentes fêtes de fin d'année des écoles.

2 – AFFAIRES FONCIERES

2.1 – Cession de parcelles entre le Syndicat du Moulin du Canal de Vinsobres et la Mairie de Nyons

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MONPEYSSEN

Afin de pouvoir céder notamment le lot n° 1 de ZAC du Grand Tilleul, il est nécessaire au préalable que la commune acquière, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section AE n° 946, 991, 992. En effet le lot n° 1 est traversé par ces parcelles qui constituent une branche du canal d'irrigation de Vinsobres à l'arrêt depuis de très nombreuses années.

Unanimité

2.2 – Echange de parcelles entre la Commune de Nyons et l'ATRIR

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Dans le cadre du projet d'élargissement de la route des Rieux, la Municipalité a sollicité l'ATRIR Santé et Médico-Social pour un échange sans soulte de parcelles, situées Champ Quartier. Il s'agit de la parcelle BD N° 720 (99 m² - propriété communale) et de la parcelle BD N° 16 (1 075 m² - propriété de l'ATRIR). Le CA de l'ATRIR Santé et Médico-Social est favorable à cet échange sous condition de la réalisation par la commune d'un accès aménagé à la parcelle BD N° 720.

Unanimité

3 – ZAC DU GRAND TILLEUL : CESSION DE TERRAINS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCEALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MONPEYSSEN

3.1 – Cession du lot n° 1

En décembre dernier, conformément à la loi Notre de 2015, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la mise à disposition de la CCBDP des équipements publics et des terrains aménagés et disponibles de la ZAC du Grand Tilleul, dans l'attente de leur cession à des entreprises.

Aujourd'hui, la Commune et la CCBDP sont sollicitées par M. Vivien ESCANDE (Garage Renault à Nyons) pour l'acquisition du lot n° 1 (3 129 m² - au prix de 55 € HT/m², conformément à l'avis de France domaine du 13/11/2017). Cette cession est conditionnée par l'acquisition par la commune de la parcelle AE n° 992 (cf. point 2.1 de l'Ordre du Jour).

La nouvelle compétence transférée à la CCBDP, depuis janvier 2018, implique au préalable la cession du lot n°1 par la commune à la CCBDP, qui cèdera à son tour ce terrain, après validation par la commune de l'acquéreur.

Unanimité

3.2 – Cession des lots n° 3 et n° 5

En décembre dernier, conformément à la loi Notre de 2015, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la mise à disposition de la CCBDP des équipements publics et des terrains aménagés et disponibles de la ZAC du Grand Tilleul, dans l'attente de leur cession à des entreprises.

Aujourd'hui, la Commune et la CCBDP sont sollicitées par M. Olivier MARCHAND, Directeur de l'entreprise SANISPHERE (constructeur et installateur de toilettes publiques écologiques) pour faire l'acquisition des lots n° 3 (1 303 m²) et n° 5 (2 120 m²) sur la ZAC du Grand Tilleul au prix de 55 € HT/m², conformément à l'avis de France domaine du 13/11/2017.

La nouvelle compétence transférée à la CCBDP, depuis janvier 2018, implique au préalable la cession des lots n°3 et n° 5 par la commune à la CCBDP, qui cèdera à son tour ces terrains, après validation par la commune de l'acquéreur.

M. PERRIN regrette qu'il n'y ait pas d'exigences de création d'emplois lors de la vente des terrains par la commune.

M. MONPEYSEN indique qu'une telle exigence a très peu de valeur même s'il considère que ces projets de développement d'entreprises entraîneront nécessairement la création de nouveaux emplois.

M. le Maire précise que les locaux de la ZA Les Laurons libérés par les entreprises, suite à leur installation sur la ZAC du Grand Tilleul (NPA, Etablissement BISE, Garage BEGOT, DEP...) ont tous été repris. Par ailleurs, on peut évaluer à une quinzaine le nombre d'emplois créés sur la nouvelle zone.

Unanimité

3 – PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE PAYS - Fixation du montant de la prime à verser aux candidats retenus non lauréats

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet de restructuration de la Maison de Pays, la Mairie a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre.

Sur les quatorze candidats, le Comité de Pilotage réuni le 22 mai dernier en a retenu trois. Ils devront présenter une offre (esquisse, vues 3D, rémunération...) pour le 27 juin 2018. Il est proposé aujourd'hui de verser une indemnisation de 5 000 € aux deux candidats non lauréats.

Une Commission d'appel d'offres se réunira le mois prochain et le marché sera présenté pour approbation au Conseil Municipal du 20 juillet 2018.

Unanimité

5 - AFFAIRES DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Thierry DAYRE

5.1 - Convention de gestion de missions de Ressources Humaines entre la commune et le CCAS

Il est proposé une convention entre la commune de Nyons et le CCAS afin de confier au service Ressources Humaines de la commune les missions « paie et carrière » des agents du CCAS sans contrepartie financière.

Toutes les tâches non recensées dans la convention restent à la charge du CCAS.

Unanimité

5.2 - Création d'un Comité Technique et d'un CHSCT communs entre la commune et le CCAS

Le rapporteur informe qu'un Comité Technique et qu'un CHSCT sont créés dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

A Nyons les effectifs tous confondus (Commune : 100 agents - C.C.A.S. : 5 agents) permettent la création d'un Comité Technique et d'un CHSCT communs.

Le Comité Technique réuni le 25 avril 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la création de ces instances communes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

Unanimité

5.3 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels

Les besoins des services peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Unanimité

5.4 - Mise à jour des règles de temps partiel

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique, de mettre à jour les règles de temps partiel et d'en fixer les modalités pratiques (durée des autorisations, conditions de renouvellement, forme des demandes...). Des modifications du temps partiel en cours de période, pourront intervenir à la demande des intéressés dans un délai de 2 mois avant la date de modification souhaitée ainsi qu'à la demande du Maire en fonction des nécessités du service.

Unanimité

5.5 - Tableau du personnel - Modification

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

<u>CREATION</u>	<u>SUPPRESSION</u>
<p><u>Au 1^{er} mai 2018</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Service Police Municipale</u> ⇒ Un poste de gardien-brigadier de Police Municipale (temps complet)	<p>⇒ Un poste d'Adjoint Technique (temps complet)</p>
<p><u>Au 1^{er} juin 2018</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Service Festivité / Manifestations</u> ⇒ Un poste d'attaché territorial CDI selon l'article 3-4 II de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que : « <i>Lorsqu'un agent justifie auprès du même employeur d'une durée de services publics effectifs de 6 ans au moins, sur un emploi permanent, tout renouvellement doit être sous forme d'un contrat à durée indéterminée</i> ».	<p>⇒ Fin d'un contrat à durée déterminée de deux ans.</p>

CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2018

Au 1^{er} mai 2018

- **Espaces verts**

- ⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet - durée : deux mois

Au 24 mai 2018

- **Parc Aquatique**

- ⇒ Six postes d'Éducateur APS à temps complet
- ⇒ Un poste d'Adjoint Administratif à temps complet
- ⇒ Un poste d'Adjoint Administratif à temps incomplet 32/35°
- ⇒ Deux postes d'Adjoint Technique à temps complet
- ⇒ Quatre postes d'Adjoint Technique à temps incomplet

Au 12 juin 2018

- **Musée**

- ⇒ Un poste d'Adjoint Administratif à temps incomplet 15/35 °

Au 1^{er} juillet 2018

- **Service Espace Jeunesse**

- ⇒ Deux postes d'Adjoint d'Animation ou deux vacataires
- ⇒ Vacation "Descente de l'Ardèche en Canoë" du 12 au 13 juillet 2018 (310 euros brut)
- ⇒ Vacation "Festi mer" du 26 au 29 juillet 2018 (600 euros brut)
- ⇒ Vacation "Bivouac Lac de Germanette" le 7/08 (90 euros brut)

- **Propreté urbaine**

- ⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet - durée : deux mois Juillet/ Août

- **Voirie / Festivité**

- ⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet - durée : deux mois Juillet/ Août

- **Bâtiments**

- ⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet - durée : deux mois Juillet/ Août

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal se tiendra le vendredi 20 juillet 2018.

La séance est levée à 20 h 30
Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES